



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ORDONNÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 JUIN 2023
POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
MONTESQUIEU-VOLVESTRE.**

1. Objet de l'enquête

La communauté de communes du Volvestre doit rénover, agrandir et adapter aux nouvelles normes de sécurité la déchetterie située sur le territoire de la commune de Montesquieu-Volvestre.

Pour ce faire, une étude de rénovation a porté sur le site de l'actuelle déchetterie ainsi qu'une zone supplémentaire d'environ 7 850 m², composée d'un espace de gestion des espaces verts et d'une ancienne décharge en friche.

La réalisation de ce projet n'étant pas compatible avec le plan local d'urbanisme de cette commune, le maître d'ouvrage doit mener la procédure de mise en compatibilité, dans les conditions prévues aux articles L.153-54 à 59, R.153-16 et R.300-6 du code de l'urbanisme.

La communauté de communes du Volvestre, sise 34 avenue de Toulouse - 31390 Carbonne, est le maître d'ouvrage de l'opération et son siège est désigné comme siège de l'enquête.

L'enquête publique comprend les objets suivants :

- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montesquieu-Volvestre ;
- la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération.

Monsieur Henri Garrigues, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme précité a été dispensée d'évaluation environnementale, par décision de l'autorité environnementale.

2. Consultation du dossier.

L'enquête se déroulera sur la commune de Montesquieu-Volvestre, du mercredi 21 juin 2023 à 9h00 au vendredi 7 juillet 2023 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- Aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur support papier et dématérialisé depuis un poste informatique en libre accès:
 - au siège de la communauté de communes du Volvestre, à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - à la mairie de Montesquieu-Volvestre, lieu d'enquête, située 3 place de l'hôtel de ville, 31130 Montesquieu-Volvestre.

- Sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne, à l'adresse suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> Enquêtes publiques en cours ou programmées --> Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme applicable à la commune de Montesquieu-Volvestre.

3. Présentation des observations :

Le public pourra présenter ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- **Sur le registre papier**, déposé en mairie de Montesquieu-Volvestre et au siège de la communauté de communes du Volvestre ;
- **Sur le registre dématérialisé** : www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> Enquêtes publiques en cours ou programmées --> Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme applicable à la commune de Montesquieu-Volvestre, en cliquant sur le lien « Déposer une observation ».
- **Par courrier électronique** à l'adresse de messagerie suivante : enquete.publique@cc-volvestre.fr
- **S'adresser par courrier postal au commissaire enquêteur**, au siège de la communauté de communes du Volvestre, en inscrivant sur l'enveloppe « Enquête publique pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Montesquieu-Volvestre / À l'attention de Monsieur-Henri Garrigues, commissaire enquêteur »
- **Rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences**

Lieu de permanence	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
Siège de la communauté de communes du Volvestre		Vendredi 30 juin de 9 h à 12 h	
Mairie de Montesquieu-Volvestre	Mercredi 21 juin de 14 h à 17 h		Vendredi 7 juillet de 9 h à 12 h

4. Suites de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée à la préfecture de la Haute-Garonne et en mairie de Montesquieu-Volvestre, où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables à l'adresse internet suivante : www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> Enquêtes publiques achevées --> Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme applicable à la commune de Montesquieu-Volvestre.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne adressera l'ensemble du dossier d'enquête, les registres d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la communauté de communes du Volvestre. Celle-ci transmettra ces documents, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis, observations et résultats issus de l'enquête, à la commune de Montesquieu-Volvestre, dont le conseil municipal disposera d'un délai de deux mois pour approuver la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord de la commune de Montesquieu-Volvestre, il appartiendra au préfet de se prononcer sur cette mise en compatibilité et de notifier sa décision au président de la communauté de communes du Volvestre dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Enfin, le conseil de la communauté de communes du Volvestre se prononcera, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.